

La CFDT se mobilise pour ne pas laisser les travailleurs seuls face à la crise sanitaire

Une période de confinement d'au moins quinze jours a été décrétée à compter d'aujourd'hui pour éviter la propagation du Coronavirus. La CFDT prend toute sa part dans la résolution la plus rapide possible de cette crise inédite par sa nature et son ampleur.

Des décisions concernant son organisation interne et le renforcement des services qu'elle propose à ses adhérents, à ses militants et à l'ensemble des travailleurs ont été prises ces derniers jours. Dès aujourd'hui, la CFDT met l'ensemble de ses services confédéraux à la disposition de tous les travailleurs qui s'inquiètent de leur situation ou s'interrogent sur les mesures à prendre dans ce contexte particulier. Ils peuvent poser leurs questions sur une boîte mail spécialement ouverte pour l'occasion : Covid-19@cfdt.fr. Une foire aux questions est également accessible à tous en une du site cfdt.fr.

Chaque adhérent CFDT dispose d'un service de conseil et d'information par téléphone propre à la CFDT, « Réponses à la carte ». Ce service joignable au numéro de téléphone inscrit sur chaque carte d'adhérent permet de répondre à toutes questions liées au travail, qu'elles soient d'ordre professionnel ou personnel.

Tous les militants CFDT, élus dans les fonctions publiques ou les entreprises, peuvent aussi se connecter au réseau ARC (Accompagnement, Ressources, Conseil). Cet outil met à disposition des équipes CFDT des fiches très précises sur les droits des salariés, les derniers décrets en application, le rôle des instances de représentation du personnel... Le réseau ARC dispose d'un fil d'actualité mis à jour en continu et d'un espace de discussions qui permet entre autres d'échanger les bonnes pratiques.

Cette mobilisation vise un objectif : ne pas laisser les travailleur seuls face à cette crise sanitaire.